

# Conseil municipal du 20 mars 2026 18 h 30

**Accueil** par Eric Picard

**Appel** : tous les conseillers sont présents.

## **Discours du doyen Guy Ricard**

Il parle de bien commun et de la diversité de l'assemblée : "Peu importe nos étiquettes, nous voulons servir l'intérêt général". Il exprime le souhait d'échanges guidés par le respect et l'empathie et la recherche de solutions concrètes. S'adressant à celui qui sera élu maire, il déclare qu'il porte une responsabilité mais aussi une mission magnifique. Nous votons pour l'accompagner, et parfois le questionner car c'est ensemble dans le dialogue et la confiance que nous ferons avancer Espalion.

## **Election du maire**

Deux assesseurs. Le plus âgé, Jacques Dalmont ; le plus jeune, Mathias Malié.

Un seul candidat : Eric Picard

27 votants ; 21 pour Eric Picard, 5 blancs, 1 nul.

## **Discours d'Eric Picard**

Merci aux électeurs, merci aux conseillers passés. Nouvelle équipe plus jeune. Innovation et croissance au service de tous. Il invite majorité et opposition à le rejoindre sur la base des orientations que les Espalonnais ont majoritairement choisies.

**Désignation du secrétaire de séance** : Mathias Malié adopté à l'unanimité

Question Monique Sabatier : Il y a un seul secrétaire de séance ?

Le maire : pour le premier conseil, oui. On procède autrement lors des séances suivantes.

## **Election des adjoints au maire**

Il est possible d'en désigner jusqu'à 8 (30 % des 27 conseillers)

Election de la liste de 8 adjoints : Marie-France Costes, David Blanc, Catherine Krauss, Jean-Paul Marcillac, Marie Donoso, Jean-Luc Pommier, Victoria Solignac, Rodrigue Poaty.

Assesseurs : Guy Ricard, Mathias Malié

27 votants ; 21 pour la liste des adjoints, 5 blancs, 1 nul.

Eric Picard indique les commissions de chaque adjoint :

1e adjointe : Cadre de vie, transition écologique, tourisme ;

2e adjoint : Sport, économie ;

3e adjointe : Festivités, animations ;

4e adjoint : Finances, patrimoine immobilier ;

5e adjointe : Affaires sociales ;

6e adjoint : Travaux, gestion du personnel ;

7e adjointe : Sécurité, cérémonies, écoles ;

8e adjoint : Jeunesse, campus connecté ;

Conseiller délégué (François Tassier) : Communication, Fablab ;

Maire : Culture

### **Charte de l' élu local**

Eric Picard propose, comme tout le monde l'a eue à l'avance et a donc pu la lire attentivement, de ne pas la lire in extenso au cours de cette réunion. Les 27 conseillers sont d'accord.

### **Approbation du Procès verbal du conseil municipal du 27 février 2026**

Remarque de Jacques Dalmont : Il y a une exception dans ce cadre-là. La validation n'est pas obligatoire puisque les nouveaux conseillers n'ont pas assisté au conseil municipal.

Eric Picard : Nous avons reçu de la préfecture la demande de valider ce procès-verbal.

6 abstentions.

### **Décisions municipales prise par monsieur le maire depuis le dernier conseil**

Tous les conseillers prennent acte de ces décisions.

### **Indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Une note modificative est distribuée aux conseillers.

Pas d'opposition aux indemnités proposées.

### **Délégations de pouvoir consenties au maire**

Le maire : on est restés pour l'instant sur des délégations assez larges. Elles seront complétées lors des prochains conseils, en particulier par l'indication de montants à ne pas dépasser.

Ces délégations sont celles que l'on trouve généralement dans toutes les collectivités.

Monique Sabatier : sur la première délégation, il est question d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales. C'est les anciennes prisons par exemple ?

Le maire : Il s'agit par exemple de louer des bâtiments, des appartements des bureaux appartenant à la commune. Pour les prisons, vous comprenez bien que pour affecter un bâtiment comme ça, il faut qu'il y ait un projet.

Monique Sabatier : C'est pour ça que je pose la question. Il me paraissait démesuré qu'il y ait une délégation pour ce type de décision.

Le maire : Ce type de décision passera en commission culture. Les délégations votées aujourd'hui seront précisées lors des prochains conseils.

Céline Demeyer : Mais justement si vous voulez apporter des modifications au prochain conseil municipal, pourquoi ne pas reporter le vote plutôt que de le faire en deux fois ?

Le maire : La délibération légale que voilà, je souhaite personnellement y apporter des limites sur certains articles. Mais on pourrait très bien en rester là.

Vote : 21 pour, 6 abstentions.

### **Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services**

Il s'agit de créer le poste occupé par Monsieur Barsalou qui fait fonction à l'heure actuelle.

Vote : 27 pour

### **Désignation d'un délégué auprès du conseil de surveillance de l'hôpital**

Le maire propose sa candidature

Vote : 27 pour

### **Désignation des représentants au comité social territorial**

Il faut trois titulaires et trois suppléants. Titulaires : Jean-Luc Pommier, Marie Donoso Rodrigue Poati ; suppléants : François Tassier Jean Alexandre Bosc et Marie-France Coste.

Céline Demeyer : Est-ce que c'est ouvert à l'opposition ?

Le maire : c'est proportionnel au nombre de conseillers, donc là, comme il n'y a que trois postes, ils sont pour la majorité.

Vote : 27 pour

### **Création des assemblées et démocratie participative**

Le maire propose de créer un conseil des sages qui fonctionnerait avec 12 membres, si possible en respectant la parité 6 hommes, 6 femmes.

Leur mission première sera de créer un conseil des jeunes.

Monique Sabatier : Pourquoi ce serait le Conseil des sages qui crée un conseil des jeunes ?

Le maire : Je me suis inspiré du fonctionnement de la commune de Bozouls. Vous serez à mon sens suffisamment occupés. Mais ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de relation entre les élus et ces deux conseils. Dans le Conseil des sages, il pourrait y avoir par exemple, des anciens élus.

Céline Demeyer : Ces 12 personnes, Comment vont-elles être désignées ? Qui va les choisir ? Vous tout seul ?

Le maire : Nous tâcherons de vraiment prendre des personnalités, des sages...

Céline Demeyer : Qui convoquera le conseil ? Vous ?

Le maire : Le président ou la présidente du conseil des sages. Une fois que les gens seront nommés, ils auront un président, une présidente. C'est lui ou elle qui convoquera le Conseil des sages.

Les élus en fait n'auront pas de prise sur le fonctionnement du Conseil des sages. Le conseil sera consulté sur tous les grands sujets. On parlait tout à l'heure de l'affectation par exemple des prisons. C'est un grand sujet.

Céline Demeyer : Les avis du Conseil des sages seront-ils rendus publics ?

Le maire : Ils pourront être exprimés en conseil municipal.

Monique Sabatier : dans le règlement, vous parlez du fait qu'ils auront un devoir de réserve. Pour quelle raison ?

Le maire : C'est comme une commission. Vous avez un devoir de réserve par rapport à la commission puisqu'une commission ce n'est pas public. Les sages seront sollicités sur des sujets importants. Sur l'aménagement du centre bourg par exemple.

Monique Sabatier : Les Sages pourraient par exemple consulter la population sur ces grands sujets.

Le maire : Moi je ne suis pas favorable à ce genre de choses. Autant je peux concevoir qu'ils créent des ateliers participatifs par exemple sur un sujet, mais une consultation, ça oblige à un vote, donc c'est à chaque fois des frais pour la collectivité.

Monique Sabatier : Vous faites référence à la charte de Blois, à propos de la nomination dans cette charte, il est recommandé de rechercher la parité, la représentation de tous les territoires de la commune et la diversité socio-économique.

Le maire : Vous pouvez compter sur moi, ne vous inquiétez pas.

Céline Demeyer : A partir du moment où il n'y a qu'une seule personne qui choisit ces sages, quelle est la garantie de leur indépendance vis-à-vis de l'exécutif par rapport aux citoyens ?

Le maire : Par définition donc ce sera forcément pluraliste et représentatif de la population. Ça pourra être aussi bien des anciens élus que d'autres citoyens. Ce sera ouvert.

Jacques Dalmont : Le fait de faire référence à la charte de Blois, c'est aussi faire référence à la Fédération des territoires et citoyens engagés village et ville sages qui ont déposé le Conseil des sages en tant que marque.

Et ils ont des documents type de règlement intérieur. Et j'avoue que quand je lis ce que vous proposez ici, n'est pas ce que je lis dans le document type. Il y a quand même des éléments importants, en particulier sur la nomination, alors que vous, vous insistez beaucoup sur l'intervention du maire dans le fonctionnement de ce conseil des sages : le président est nommé par le maire ; Les 12 membres sont cooptés par le maire ; le conseil peut être convoqué par le maire ; l'ordre du jour est établi en concertation avec le maire et le maire décide ou non de présenter au Conseil municipal les conclusions et les rapports du conseil des sages. J'avoue que j'ai un problème par rapport à cette charte de la Fédération des villes du visage. Je trouve que ça ne correspond pas à la philosophie de la charte.

Le maire : C'est votre point de vue. Je rappelle que dans la rédaction de la délibération, il est bien indiqué la création d'un conseil des sages basé sur la Charte de Blois. On n'en fait pas tout à fait la même lecture que vous.

Vote : 21 votes pour, 6 abstentions.

Prochain conseil le 30 mars à 18h30 nous procéderons à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger dans toutes les structures où figure un membre de la collectivité territoriale. Nous referons également le débat d'orientation budgétaire. Il y aura un deuxième conseil le 22 avril à 18h30 pour le vote du budget.

La question a été posée de savoir pourquoi nous n'avons qu'un seul siège aux différentes commissions, il a été répondu que c'était proportionnel aux membres du conseil municipal.

*Les élus d'opposition étaient scindés en deux groupes. Nous avons demandé à être regroupés lors du prochain conseil Municipal.*